

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 34 Conception de situations d'apprentissage			
Code	PEIM2B34PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	11 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be) Lucrezia DI LEO (lucrezia.di.leo@helha.be) Florence HAMID ALLAH (florence.hamid.allah@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Clémence PIRET (clemence.piret@helha.be) Yannick DUQUESNE (yannick.duquesne@helha.be) Chantal LECOLIER (chantal.lecolier@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Dominique ROSAR (dominique.rosar@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) Julie OPSOMMER (julie.opsommer@helha.be) Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) Dominique YERNAUX (dominique.yernaux@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Mélissa MOLINO (molinom@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Céline DEPREZ (celine.deprez@helha.be)		
Coefficient de pondération	110		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE se propose d'amener les étudiants à s'approprier, analyser et transférer les concepts clés de la pédagogie et à utiliser le vocabulaire propre au métier.

Elle amène aussi les étudiants à appréhender la complexité de l'enseignement-apprentissage et des facteurs qui l'influencent.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'analyser et de mettre en oeuvre, notamment à partir de situations concrètes, les concepts et modèles vus au cours dans les domaines de la psychopédagogie.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PEIM2B35PP

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B34PPA	Ateliers de formation professionnelle	120 h / 8 C
PEIM2B34PPB	Évaluation des apprentissages	30 h / 1.5 C
PEIM2B34PPC	Psychologie des apprentissages	30 h / 1.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 110 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B34PPA	Ateliers de formation professionnelle	80
PEIM2B34PPB	Évaluation des apprentissages	15
PEIM2B34PPC	Psychologie des apprentissages	15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences travaillées au sein de cette UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	6_PEIM2B34PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Lucrezia DI LEO (lucrezia.di.leo@helha.be) Florence HAMID ALLAH (florence.hamid.allah@helha.be)		
Coefficient de pondération		80	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les AFP sont pris en charge par des maîtres de formation pratique et des psychopédagogues afin de préparer les étudiants à une prise en charge autonome et progressive d'une classe d'école fondamentale. Les activités sont dès lors axées sur des aspects pratiques et la préparation aux stages. Les MFP partageront leurs différentes expériences dans des séquences d'activités visant la pratique. Il abordera également quelques dossiers spécifiques ainsi qu'une aide pour la préparation des stages.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- ☐ rédiger et utiliser le canevas d'une préparation ;
 - ☐ utiliser les différents documents pédagogiques (PIASC, manuels scolaires, socles des compétences, programmes...).
- Préparer le portfolio

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pour les MFP : rédaction d'une préparation (canevas et contenu), utilisation du PIASC, gestion du temps, gestion du tableau, classes multiniveaux...

Pour les psychopédagogues : utilisation du canevas de préparation, gestion des documents, consignes diverses pour les stages, observations en journée d'écoute, exploitation d'un thème, préparation d'un projet, préparation et élaboration du portfolio...

Démarches d'apprentissage

Le cours s'inscrit suivant l'approche d'un apprentissage par situations-problèmes.

L'étudiant(e) travaille en autonomie mais également en groupe et sur le terrain professionnel.

Dispositifs d'aide à la réussite

Différents travaux sont prévus durant l'année.

Une démarche formative est mise en place sous la forme d'échanges lors du soutien à la préparation aux stages et aux activités à l'école primaire.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- ☐ Boîte à outils pour bien préparer une leçon
- ☐ PIASC
- ☐ Livres / manuels pédagogiques

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une présence réelle en classe d'au moins 80% est obligatoire pour pouvoir être évalué.

Une évaluation collégiale est organisée à raison d'1/3 des points pour le psychopédagogue, 1/3 pour les didacticiens et 1/3 pour le(s) MFP.

Les consignes sont données dans le cadre des cours.

L'évaluation porte sur divers travaux, sur la préparation et l'organisation des leçons.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Évaluation des apprentissages			
Code	6_PEIM2B34PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be)		
Coefficient de pondération		15	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Ce cours vise à décoder son vécu en matière d'évaluation, se rendre compte des biais de l'évaluation, découvrir les concepts liés à l'évaluation, développer une démarche d'évaluation formative, décoder et construire des outils d'évaluation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Réfléchir à la notion d'évaluation et à ses enjeux. Prendre en considération les injonctions officielles dans le cadre de ses pratiques. Apprendre à construire sa propre démarche d'évaluation, à concevoir un dispositif d'évaluation par rapport à une compétence donnée. Apprendre à présenter et à rédiger une épreuve d'évaluation. Apprendre à associer les élèves à leur propre évaluation. Elaborer une grille d'évaluation critériée et évaluer, annoter des épreuves.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Terminologie et concepts clés relatifs à l'évaluation. Principes et fondements. Taxonomie.

Sources de biais. Evaluation et approche par les objectifs, par les compétences.

Conception d'une épreuve d'évaluation. Interprétation et communication des résultats, annotation. Règlements et politiques d'évaluation des apprentissages.

Démarches d'apprentissage

Exposés

Articulation théorie-pratique

Référence aux expériences vécues, aux stages

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative

Pwer Point

Lien avec le vécu

Sources et références

- Beckers, J. (2002). Développer et évaluer des compétences à l'école : vers plus d'efficacité et d'équité. Bruxelles : Labor.

- Belair, L. (1995). Profil d'évaluation. Une analyse pour personnaliser votre pratique. Montréal : Chenelière Education.
- Gérard, F.-M. (2008). Evaluer des compétences. Bruxelles: De Boeck.
- Goupil, G. & Lusignan, G. (2006). Le portfolio au secondaire. Montréal : Chenelière Education.
- Guillon, C. (2004). Les évaluations scolaire. Paris : Hachette.
- Smith, I. (2009). L'évaluation et l'apprentissage. Montréal : Chenelière Education.
- Tardif, J. (2006). L'évaluation des compétences. Montréal : Chenelière Education.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Disponibles sur ConnectEd

4. Modalités d'évaluation

Principe

La non maîtrise d'une compétence dans une des activités d'apprentissage (A.A?) de cette unité d'enseignement (U.E.) peut entraîner un échec de l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie des apprentissages			
Code	6_PEIM2B34PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Lucrezia DI LEO (lucrezia.di.leo@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de psychologie des apprentissages est divisé en 3 modules :

- Les diverses pédagogies et modèles d'apprentissage
- L'approche par thème
- L'approche par projet

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable sur le terrain professionnel de :

- mettre en oeuvre une pédagogie active, participative et différenciée en s'appuyant sur les outils abordés ou construits durant le cours.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Le module 1 contient : les techniques d'analyse des savoirs, les situations mobilisatrices, les thèmes et centres d'intérêt...
- Le module 2 contient : la pédagogie du projet, la gestion de classes multiniveaux...

Démarches d'apprentissage

Le cours s'inscrit suivant les approches suivantes : interactive, par thème, par projet mais également en cours magistral.

L'étudiant(e) travaille en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Différents travaux sont prévus durant l'année.

Une démarche formative est mise en place sous la forme d'échanges lors de la préparation aux stages.

Sources et références

- Caron, J. (2003). Apprivoiser les différences. Québec: Editions de la Chenelière.
- Degallaix, E. & Meurice, B. (2003). Construire des apprentissages au quotidien. Bruxelles: De Boeck.

- Minder, M. (1973). Didactique fonctionnelle. Dessain.
- Stordeur, J. (1996). Enseigner et /ou apprendre. Bruxelles: De Boeck.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un syllabus (3 modules) est fourni en début d'année aux étudiants. Celui-ci doit être complété par les notes des étudiants.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence et la participation aux activités sont requises.

Le cours sera évalué par le biais de divers travaux menés dans le cadre des stages (préparations et dossiers).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).